



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 21 mars 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2024

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme HERDUAL), LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), ZELLER (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE (a procuration pour M. DAUBA), MM. DELAS (a procuration pour Mme GARBAY), FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme COURROS), M. DAUBA (a donné procuration à Mme LAPORTE), Mme GARBAY (a donné procuration à M. DELAS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à Mme ZELLER), HERDUAL (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme COURROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Compte de gestion 2023 – budget Annexe régie des fêtes et Animations

M. le Trésorier municipal a transmis le compte de gestion 2023 du budget annexe régie des fêtes et animations. Il convient de se prononcer sur ce compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040023

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DAX

ETABLISSEMENT : REGIE MUNICIPAL DES FETES-TARTAS
STAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

78301 - REGIE MUNICIPAL DES FETES-TARTAS

Exercice 2023

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)		106 486,49	106 486,49
Titres de recette émis (b)		78 289,40	78 289,40
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		78 289,40	78 289,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		106 486,49	106 486,49
Mandats émis (f)		72 229,54	72 229,54
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		72 229,54	72 229,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 059,86	6 059,86
(h - d) Déficit			

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040023

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DAX

ETABLISSEMENT : REGIE MUNICIPAL DES PETES-TARTAS
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

79301 - REGIE MUNICIPAL DES PETES-TARTAS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif REGIE MUNICIPAL DES PETES- TARTAS					
Investissement					
Fonctionnement	15 486,49		6 059,86		21 546,35
Sous-Total	15 486,49		6 059,86		21 546,35
TOTAL II	15 486,49		6 059,86		21 546,35
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	15 486,49		6 059,86		21 546,35

Le projet est soumis au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 4 abstentions

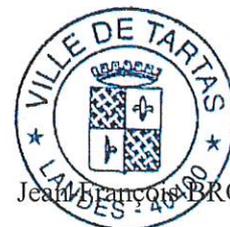
DONNE un avis favorable à ce compte de gestion.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Evelyne COURET



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.